

NOMENCLATURE : 09-01

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260624-DLB37_24062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS –
MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSSENS

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Par délibération en date du 28 avril 2026, le Conseil Municipal a approuvé la refonte du tableau des effectifs du personnel relatif aux différentes filières qu'il convient de modifier, pour tenir compte des besoins de la collectivité.

Dans le cadre de l'évolution organisationnelle et de la campagne de promotion interne, il convient d'adapter les effectifs conformément au tableau ci-annexé.

Le montant de la dépense en résultant est affecté aux différentes imputations du budget de la Ville réservé au paiement des traitements et charges du personnel de l'exercice - chapitre 012.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Pour..... 30

Contre..... 0

Abstentions..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE, Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU, M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le secrétaire de séance,

Mickaël BILLEBAULT

TABLEAU DES EFFECTIFS - (Annexe à la délibération n° 37)
 CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

EMPLOIS FONCTIONNELS											
ANCIENNE SITUATION					NOUVELLE SITUATION						
Catégorie	Cadre d'emplois	Emplois ouverts	Emplois occupés		Emplois vacants	Catégorie	Cadre d'emplois	Emplois ouverts	Emplois occupés		Emplois vacants
			Titulaires	Contractuels					Titulaires	Contractuels	
	Directeur Général Adjoint des Services	2	2	0	0		Directeur Général Adjoint des Services	3	2	0	1

FILIERE ADMINISTRATIVE											
ANCIENNE SITUATION					NOUVELLE SITUATION						
Catégorie	Cadre d'emplois	Emplois ouverts	Emplois occupés		Emplois vacants	Catégorie	Cadre d'emplois	Emplois ouverts	Emplois occupés		Emplois vacants
			Titulaires	Contractuels					Titulaires	Contractuels	
A	Attaché	39	29	7	3	A	Attaché	42	28	7	7
B	Rédacteur	33	28	3	2	B	Rédacteur	32	28	3	1

FILIERE CULTURELLE											
ANCIENNE SITUATION					NOUVELLE SITUATION						
Catégorie	Cadre d'emplois	Emplois ouverts	Emplois occupés		Emplois vacants	Catégorie	Cadre d'emplois	Emplois ouverts	Emplois occupés		Emplois vacants
			Titulaires	Contractuels					Titulaires	Contractuels	
B	Assistant d'Enseignement Artistique	14	6	4	4	B	Assistant d'Enseignement Artistique	13	6	4	3

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 25 JUIN 2026

=====
SEANCE DU 24 JUIN 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 17 juin 2026.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes DEGOUVE, DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, M. NYCZ, Mme GLEMBA, M. LANNOY, Mmes LAGNIEZ, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHEIU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

Etaient excusés :

Mme KAUFMANN ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à M. NYCZ, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme ROPERTO ayant donné pouvoir à Mme DEGOUVE, Mme BRAET ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme PETERSEN ayant donné pouvoir à Mme DUPUIS, Mme ESSAIDI ayant donné pouvoir à M. COURCOL, M. DE SCHEPPER ayant donné pouvoir à M. OZOG, Mme COROENNE ayant donné pouvoir à M. CLAVET.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur BILLEBAULT Mickaël, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.